

Il fut plus heureux aux élections suivantes et fut successivement élu, dans le même collège: le 20 septembre 1834, en remplacement de M. Sauzet qui avait opté pour le 1^{er} collège du Rhône, par 150 voix (235 votants, 605 inscrits) contre 85 à M. Peyre; le 4 novembre 1837, par 313 voix (442 votants, 679 inscrits); le 2 mars 1839, par 322 voix (559 votants). Ministériel, M. Laurens-Humblot vota la loi de disjonction, et, après le complot de Strasbourg, la loi d'apauvagement, et soutint le cabinet Molé et le cabinet du 12 mai 1839. Après avoir échoué aux élections du 9 juillet 1842, avec 272 voix contre 306 à M. Terme, il fut nommé pair de France le 23 septembre 1845, et soutint la politique ministérielle jusqu'à la révolution de 1848 qui le rendit à la vie privée.

LAURENT (FRANÇOIS-XAVIER), député en 1789, né à Marconat (Cantal) le 25 novembre 1744, mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 10 mai 1821, « fils de Pierre Laurent, propriétaire, et de Marguerite Montel », était curé de Cuiseaux, lorsqu'il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Moulins, le 26 mars 1789. Membre du bas clergé qui souhaitait ardemment des réformes, il adressa, le 16 juin 1789, à la veille de la réunion des trois ordres, la lettre suivante à l'assemblée du tiers: « Messieurs, quarante-deux jours se sont écoulés en vœux inutiles; et nous venons vous assurer qu'aucun de ces jours précieux n'a fini sans que nous en ayons amèrement regretté la perte, et le lendemain nous a constamment trouvés plus affermis dans la résolution de nous unir à vous, Messieurs, pour opérer le bien commun. La contradiction, les longues discussions de ce projet nous en ont de plus en plus fait connaître la sagesse. Hâtons-nous donc de porter des mains secourables à ce grand édifice qui s'écroule de toutes parts: réparons par une plus grande activité nos premières lenteurs, et le malheur de n'avoir pu obtenir l'unanimité dans tous les représentants de la nation. Espérons-la toujours, et gardons-nous de calomnier les intentions de ceux qui hésitent.

« Vous gémissiez sur les maux qui affligent vos pasteurs. Oubliez leurs intérêts, Messieurs, oubliez-les pour un moment: de plus grands désastres appellent votre attention. Oubliez-les pour toujours, s'il le faut: c'est le soulagement, c'est le bonheur de nos paroissiens que nous vous demandons avant tout, et à quelque prix que ce soit. » Il appuya la suppression de la dime et l'entretien par l'Etat des ministres du cultes, et prêta le serment constitutionnel. Il fut élu évêque constitutionnel de l'Allier au mois de mai 1791, et devint plus tard conseiller général de ce département, le 11 floréal an VIII.

LAURENT (CLAUDE-HILAIRE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Strasbourg (Bas-Rhin) en 1740, mort à Strasbourg en 1804, était médecin dans cette dernière ville au moment de la Révolution. Il s'en déclara partisan, fut élu administrateur du Bas-Rhin, et suppléant à l'Assemblée législative (31 août 1791), pour ce département, puis, le 4 septembre 1792, député à la Convention, le 2^e sur 9, par 346 voix (689 votants). Il siégea à la Montagne et opina dans le procès du roi, au 2^e appel nominal: « J'ai été investi de tous les pouvoirs de mes mandataires en me rendant à la Convention nationale. Le salut du peuple est la suprême loi. Louis XVI a favorisé les aristocrates, les

fanatiques, les nobles, les marchands d'apothéose, les émigrés: et la liste civile, répandue dans les différents quartiers de l'Europe, paraît vouloir réchauffer ce parti; d'un autre côté, il est temps de donner un grand exemple à nos ennemis; il faut les effrayer. Un ancien a dit: Qui épargne les méchants, nuit aux bons; et moi je dis: Qui épargne un tyran, nuit aux nations. La justice, la raison et la politique s'accordent à ce que nous jugions définitivement Louis Capet, et qu'il n'y ait point d'appel au peuple; je dis non, non. » Au 3^e appel: « Je ne distingue pas entre le juge et le législateur. Le sentiment de la justice les confond en moi. Bannir Louis sur les terres étrangères, ce serait rallumer les feux d'une guerre mal éteinte. Le renfermer dans une prison, ce ne serait pas venger le sang de mes concitoyens que sa perfidie a fait et pourra faire couler encore; je prononce en républicain sans peur et sans reproche. Je vote pour la mort. » Chargé de plusieurs missions, à Porentruy, près des armées du Rhin, du Nord et de Sambre-et-Meuse, il y montra beaucoup de bravoure. Il « épura » le département du Nord et activa le tribunal révolutionnaire. De Maubeuge, il écrivait à un de ses collègues, le 20 germinal an II: « Frappe sur les riches et les égoïstes: tu ne saurais croire combien ils rient sous cape de voir le pauvre sans-culotte fournir aux réquisitions avec loyauté. » Le 5 messidor suivant, annonçant l'occupation de l'abbaye de Zonebecke, près d'Ypres, il écrivait: « Comme ces moines avaient avancé 10,000 florins à S. M. l'empereur et roi pour nous faire la guerre, j'ai cru de toute justice de leur demander une somme de 1,000 louis pour faire aussi la guerre à S. M. et à toutes les Majestés de l'Europe coalisée contre la République... Comme la somme partait, j'ai invité ces pères de J.-C. à rentrer dans leur état et à remercier la Providence de m'avoir envoyé chez eux pour les soustraire aux dangers des richesses et les remettre dans les voies du salut. » Laurent était surtout chargé d'appliquer aux villes belges occupées le tarif des contributions; il adressait aussi de nombreuses communications à l'Assemblée, notamment sur la situation de l'arsenal d'Huningue, sur les succès de nos troupes près de Maubeuge, sur la prise de Mons, sur celle de Louvain et de Malines, sur celle d'Anvers, etc. A la Convention, il prononça un discours concernant les relations extérieures de la France, combattit l'effet rétroactif de la loi des successions et proposa de prohiber le commerce des grains pendant la nuit. Résolu, le 26 germinal an VI, député du Bas-Rhin au Conseil des Cinq-Cents, il y prit encore plusieurs fois la parole, réclama la mise en vente des biens des cultes réformés, vota contre l'impôt sur le tabac, fut élu secrétaire, et traita diverses questions relatives à l'armée. Adversaire du coup d'Etat du 18 brumaire, il combattit énergiquement Bonaparte et fut un des députés exclus du corps législatif par l'arrêté du lendemain. Retiré à Strasbourg, il y mourut en 1804.

LAURENT (JEAN-BLAISE-ANTOINE), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Bruyères (Vosges) le 8 octobre 1737, mort à Espalais (Tarn-et-Garonne) le 14 janvier 1822, était membre du haut jury et juge de paix à Auvillers (Lot-et-Garonne), lorsqu'il fut élu le 5 septembre 1792, député de ce département à la Convention, le 2^e sur 9, par 342 voix (614 votants). Il fit voter, dès le début de la session, un décret qui déclarait toute fonction publique incompatible avec celle de législateur. D'opi-

nions modérées, il se prononça, dans le procès du roi, pour l'appel au peuple et répondit au 3^e appel nominal : « Comme législateur, et non comme juge, je vote pour la réclusion. » Réélu, le 23 vendémiaire an IV, député du même département au Conseil des Anciens, par 132 voix (290 votants), Laurent prit la parole sur le mode de radiation des émigrés, sur la répartition du droit de présence entre les juges, et quitta l'assemblée en l'an VI.

LAURENT (JEAN-ÉUGÈNE), député de 1841 à 1842, né à Port-Louis (Morbihan) le 15 décembre 1802, fut élève de l'École polytechnique et en sortit ingénieur des ponts et chaussées. Il remplissait ces fonctions à Lorient, lorsqu'il fut élu, le 24 juillet 1841, député du 3^e collège du Morbihan, par 108 voix sur 208 votants, contre 100 à M. Hello, en remplacement de M. Ledéan, décédé. M. Laurent vota généralement avec l'opposition dynastique, pour les propositions tendant à établir l'incompatibilité de certaines fonctions publiques avec le mandat de député, pour l'adjonction des capacités au corps censitaire, etc. Il ne fut pas réélu en 1842.

LAURENT (PAUL-MARIE), dit LAURENT DE L'ARDÈCHE, représentant en 1848 et en 1849, né à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) le 14 septembre 1793, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 7 août 1877, s'engagea, comme fédéré parisien, en 1815, étudia le droit en 1816 et exerça à Grenoble (1820), puis à Privas, la profession d'avocat. En même temps il s'occupait de recherches historiques, principalement sur la Révolution dans le Dauphiné. Séduit par les doctrines saint-simoniennes, il les adopta avec ardeur au début, et les propagea de tout son pouvoir dans le Midi ; mais il se sépara de l'école nouvelle en 1832, ne voulant pas approuver les actes du père Enfantin. Deux ans plus tard, l'opposition démocratique le désigna comme un des défenseurs des accusés d'avril. Toutefois il accepta du gouvernement (1840) le poste de juge au tribunal civil de Privas. Après la révolution de 1848, il fut nommé commissaire de la République dans le département de l'Ardèche, qui l'élut (23 avril) représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 9^e et dernier, par 28,759 voix. Il prit alors le nom de Laurent de l'Ardèche. Avec la gauche de l'Assemblée, il vota : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'amendement Grévy, pour l'abolition du remplacement militaire, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie générale, contre l'interdiction des clubs, etc. En mai 1848, il avait vivement combattu la proposition de la commission du pouvoir exécutif tendant à appliquer à la branche cadette des Bourbons la loi de bannissement perpétuel portée en 1832 contre la branche aînée ; la proposition de la commission fut votée par 632 voix contre 63. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à la Législative, le 1^{er} sur 8, par 35,894 voix (68,890 votants, 105,091 inscrits), il opina d'abord avec la minorité démocratique. Mais le coup d'Etat du 2 décembre 1851 le détermina à renoncer à la vie politique. M. Laurent de l'Ardèche, qui s'était abstenu de prendre part aux tentatives de résistance des représentants de la gauche, accepta le fait accompli et écrivit dès 1852 dans une brochure intitulée : *Coup d'œil philosophique sur la révolution de décembre* : « La France était placée entre deux abîmes, la contre-

révolution et l'ultra-révolution. Le coup d'Etat est survenu, appuyé sur l'appel au peuple et s'offrant comme le sauveur de la République. Il a réussi par l'intervention irrésistible de la force matérielle. C'était à l'emploi de la force matérielle aussi qu'allaient aboutir fatalement les combinaisons et les machinations respectives de la contre-révolution et de l'ultra-révolution. La majorité victorieuse, c'était une Convention monarchique, portant dans son sein une Restauration, grosse elle-même d'une guerre civile et d'interminables bouleversements. L'insurrection démocratique triomphante, c'était l'avènement dictatorial des hommes et des doctrines du fameux comité de résistance ; avènement précurseur de nouvelles révolutions. Dans le premier cas, la République, le suffrage universel, le principe électif, le progrès social étaient sacrifiés aux prétentions dynastiques et aux fureurs réactionnaires. Dans le second cas, tous ces grands intérêts étaient compromis par la prédominance inévitabile de la plus fongueuse démagogie. Il y avait placé pour un de ces faits qui, à mesure qu'ils tombent de la main du temps, semblent souvent heurter le bon sens, la justice, et réduire l'histoire au jeu de la force ou au désordre de la folie, mais qui, dès qu'un but est atteint, s'alignent à travers l'espace parcouru par les générations et apparaissent comme l'éclairant témoignage de la loi invisible qui régit les sociétés. » En 1854, M. Laurent de l'Ardèche fut récompensé de son adhésion par le poste de conservateur de la Bibliothèque de l' Arsenal, dont il devint, depuis, premier administrateur. Parmi ses nombreux travaux de philosophie et d'histoire, on cite : *Résumé de l'histoire du Dauphiné* (1825) ; *Résumé de l'histoire de la philosophie* (1826) ; *Histoire de Napoléon* (1828), illustrée par Horace Vernet et Hipp. Bellangé ; *De principe d'autorité en politique* (1844) ; *Réfutation de l'abbé de Montgaillard* (1843) ; *Réfutation des Mémoires du duc de Raguse* (1857). M. Laurent de l'Ardèche a collaboré à un grand nombre de journaux : au *Globe*, à l'*Organisateur*, feuilles saint-simoniennes, au *Producteur* (1830), au *Progressif du Gard* (1834), et à plusieurs publications de propagande. Chevalier de la Légion d'honneur.

LAURENT DE VILLEDEUIL (PIERRE-CHARLES), ministre, dates de naissance et de mort inconnues, fils de Pierre-Joseph Laurent, mécanicien français (1715-1773), qui fut chargé de la direction générale des canaux de Picardie et de Flandre, était maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, lorsqu'il fut appelé, par Louis XVI, le 27 juillet 1788, aux fonctions de contrôleur général, à peu près équivalentes à celles de ministre des Finances. Laurent de Villedeuil, très attaché aux institutions de l'ancien régime, fut de ceux qui conseillèrent au roi la résistance aux réformes. Dans la séance du 16 juillet 1789, l'Assemblée nationale discutait un projet d'adresse au roi, dont Mirabeau venait de donner lecture, et qui « tendait, » dit le *Moniteur*, « à lui demander le renvoi des ministres dont les conseils pervers ont causé dans la France des scènes si désastreuses. » La discussion de « cette adresse, vivement applaudie et vivement appuyée », fut interrompue par la nouvelle que M. de Clermont-Tonnerre communiqua à l'Assemblée, de la démission de Laurent de Villedeuil. Bientôt on apprit que l'ex-ministre était en fuite, et Lally-Tollendal, le 28 juillet, put s'écrier :

« Depuis trois jours les grands, les favoris, les ministres et leurs agents s'enfuyaient en tremblant de ce royaume, qu'ils avaient voulu sacrifier à leur ambition cruelle, à leur orgueil... Le superbe Breteuil, l'infâme Lenoir, le faible Barentin, le lâche Villedeuil, l'ambitieux Vidaud de la Tour, mettaient leur tête à couvert par une prompte retraite. » Laurent de Villedeuil séjourna à l'étranger pendant plusieurs années; le 26 février 1793, Jean Debry signala à la Convention sa présence à Boulogne-sur-Mer; puis, l'on perdit sa trace.

LAURENT-PICHAT (LÉON), représentant en 1871, sénateur de 1875 à 1886, né à Paris le 11 juillet 1823, mort à Paris le 12 juin 1886, fut élevé à Saint-Mandé, dans la pension que dirigeait le père de M. Henri Chevreau (v. ce nom), et suivit les cours du lycée Charlemagne. La protection de Victor Hugo lui facilita l'accès de la littérature: son premier recueil de vers, les *Voyageuses*, fut le fruit d'un pèlerinage littéraire qu'il avait entrepris avec son ami M. Henri Chevreau, en Italie, en Grèce, en Syrie. En 1847, M. Laurent-Pichat, qu'un bel héritage avait mis à même de suivre son goût pour la poésie, publia les *Libres paroles*, dont l'inspiration était nettement démocratique; puis il donna sous ce titre: *Chronique rimée* (1850), une sorte de trilogie (les *Légendes*, *Jacques Bonhomme*, les *Heures de patience*) où sont abordés divers problèmes de philosophie sociale. Collaborateur du *Propagateur de l'Aube*, il se lia avec M. Louis Ulbach, et l'association, de même que Théophile Gautier et MM. Arsène Houssaye et Maxime du Camp, à la fondation et à la direction de la *Revue de Paris*; il y publia de nombreux articles de critique littéraire, des romans, des vers, jusqu'au mois de janvier 1858, époque où les tendances républicaines de la *Revue* la firent supprimer par un décret du gouvernement impérial. Une nouvelle série de romans philosophiques: la *Patenne* (1857), la *Sibylle* (1859), *Gaston* (1860), *Commentaires de la vie* (1863), un autre volume de vers: *Avant le jour* (1869), et une suite de conférences faites à Paris sur les *Poètes de combat*, achevèrent de mettre en relief la personnalité de M. Laurent-Pichat, qui travaillait assidûment, d'autre part, au *Phare de la Loire* et à la *Correspondance littéraire*. Lorsque Delescluze eut fondé le journal le *Réveil*, M. Laurent-Pichat y entra pour y faire le compte-rendu du Salon. D'opinions radicales, il se présenta à l'élection complémentaire motivée, le 2 juillet 1871, dans le département de la Seine, par plusieurs options ou démissions, et fut élu représentant de ce département, le 17^e sur 21, par 101,366 voix (290,823 votants, 458,774 inscrits). Il prit place à l'Union républicaine, et, sans paraître à la tribune, vota constamment avec la gauche: pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre le pouvoir constituant, pour la dissolution, contre la chute de Thiers au 24 mai, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat, pour la Constitution du 25 février 1875, etc. Lors de la discussion de la loi sur le recrutement de l'armée, intervenant entre MM. Denfert-Rochereau et Changarnier, il adressa à celui-ci une apostrophe qui souleva de la part de la majorité conservatrice les plus vives protestations: « Nous nous appelons Belfort, lui dit-il, et vous vous appelez Metz! » Le 16 décembre 1875, M. Laurent-Pichat fut élu sénateur inamovible par l'Assemblée nationale, le 67^e sur 75, avec 309 voix (590 votants). Il prit place à l'extrême-

gauche du Sénat, et ce fut lui qui, au commencement de l'année suivante, appelé à présider plusieurs réunions organisées à Paris pour préparer les élections sénatoriales de la Seine, formula, dans un discours qui eut du retentissement, le programme des revendications dont la démocratie radicale, suivant lui, devrait poursuivre l'accomplissement légal. Le programme garda le nom de Laurent-Pichat et servit aussi de *plat-form*, en février, aux candidats radicaux à la Chambre des députés. Il comprenait les articles suivants: l'amnistie, la suppression absolue de l'état de siège, la liberté de réunion et d'association, la liberté de la presse, l'instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque, la défense de la société civile contre l'envahissement du clergé, le service militaire obligatoire pour tous sans privilèges d'aucune sorte, l'élection des maires par les conseils municipaux, la commune affranchie de la tutelle administrative, la révision de l'assiette des impôts, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Au Sénat, M. Laurent-Pichat opina avec les républicains: pour la suppression des jurys mixtes (1876), pour l'amnistie proposée par Victor Hugo, contre la dissolution de la Chambre des députés et contre le gouvernement du Seize-Mai, contre l'ordre du jour de Kerdrel (19 novembre 1877), etc. Il appuya les ministères républicains qui suivirent, vota pour l'article 7, pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour les lois nouvelles sur la presse, le droit de réunion, etc., pour la réforme du personnel judiciaire, pour le rétablissement du divorce, etc. Il mourut à Paris en 1886. Il avait donné une publication poétique plus récente sous ce titre: *les Réveils* (1880).

LAURIER (CLÉMENT), représentant en 1871, député de 1876 à 1878, né à Sainte-Radegonde (Indre-et-Loire) le 3 février 1832, mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 20 septembre 1878, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Inscrit au barreau de Paris, secrétaire de Crémieux, il plaida avec habileté un grand nombre de procès célèbres, et se mêla activement aux affaires financières. Il se lia d'amitié dans les dernières années de l'Empire avec Gambetta. Parmi les principales causes dont il fut le défenseur, on peut citer: le procès du *Courrier français*, journal de Vermorel, le procès de la famille de Victor Noir contre Pierre Bonaparte, l'affaire Baudin, celle de l'Internationale, etc. Il était en outre l'avocat de la Banque ottomane et du Crédit mobilier. Aux élections générales de 1869 pour le Corps législatif, il se porta candidat dans la 1^{re} circonscription de la Seine; on lui opposa Rochefort, alors à Londres, et il dut se désister devant les manifestations hostiles des réunions publiques, notamment à la salle Clichy. Il se présenta alors, mais sans succès, comme candidat de l'opposition démocratique « irréconciliable » dans la 1^{re} circonscription du Var, contre M. E. Ollivier, où il n'obtint que 8,830 voix contre 16,608. La révolution du 4 septembre 1870, en portant Gambetta au pouvoir, lui fit confier par le dictateur de Tours les fonctions de directeur général du personnel au ministère de l'Intérieur; il s'y fit remarquer, dans ces circonstances difficiles, par son tact et sa modération. Le 19 octobre 1870, il partit pour Londres avec mission de contracter, par l'intermédiaire des banquiers Morgan, un emprunt de 250 millions à 7,44 p. 100 remboursable en 34 ans, à 85 fr. Cette opération, terminée le 24 octobre, provoqua de vives discussions et

fut souvent reprochée à la délégation de la Défense. Les élections complémentaires du 2 juillet 1871 amenèrent M. Clément Laurier à l'Assemblée nationale : élu représentant du Var, avec 29,786 voix (50,812, votants, 89,095 inscrits), en même temps que des Bouches-du-Rhône, il opta pour le Var, dont il devint aussi conseiller général le 8 octobre, et prit place à l'extrême-gauche de l'Assemblée. M. Clément Laurier ne siégea pas longtemps dans les rangs des républicains. Insensiblement il se rapprocha des monarchistes, avec lesquels il vota presque toujours ; après la chute de Thiers, à laquelle il contribua par son vote, il se fit inscrire au centre droit. M. C. Laurier opina : pour le Septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, pour l'ensemble des lois constitutionnelles. En 1872, il proposa de libérer le territoire par le rachat des chemins de fer par l'Etat ; le 23 novembre de la même année, il demanda la restitution des biens de la famille d'Orléans. On avait dit, à la veille des élections de 1876, qu'il renonçait à la vie publique : il n'en fut rien. M. Laurier se représenta non plus dans le Var, mais dans l'Indre, où il sollicita et obtint le concours des monarchistes : élu député de l'arrondissement du Blanc, le 20 février 1876, par 9,109 voix (13,237 votants, 16,920 inscrits), contre 2,908 à M. Fourbelle et 1,034 à M. Lebandy, il siégea dans la minorité conservatrice et vota contre les 363 pour le gouvernement du Seize-Mai, dont il fut, le 14 octobre 1877, le candidat officiel. Après avoir, en cette qualité, obtenu sa réélection par 8,394 voix (13,331 votants, 17,364 inscrits), contre 4,778 au candidat républicain, M. Resnier, il reprit sa place à droite, vota contre les invalidations, contre le ministère Dufaure, etc., et mourut subitement au cours de la législature. Il s'était rendu à Marseille en septembre 1878 auprès de la famille de son futur gendre. Le 20, il tomba, dans l'escalier de l'intendance militaire, frappé d'une attaque d'apoplexie, au moment où il allait rendre visite à M. Lecomte, sous-intendant militaire, l'un de ses amis.

Lauriol (JEAN-FRANÇOIS-EMILE), député de 1877 à 1878; né à Saint-Maurice (Ardèche) le 1^{er} novembre 1817, notaire à Vallon, se présenta une première fois, comme candidat conservateur, le 20 février 1876, dans la 2^e circonscription de Largentière, et réunit 5,927 voix contre 6,652 au candidat républicain, M. Destremx, élu. Aux élections du 14 octobre 1877, candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai dans la même circonscription, il fut proclamé élu par 7,373 voix (3,481 votants, 115,81 inscrits), contre 6,064 à M. Destremx, député sortant. Mais la majorité de la Chambre annula l'élection, et M. Lauriol, invalidé, se représenta sans succès le 21 juillet 1878 : il échoua avec 4,892 voix contre 6,838 à l'élu républicain, M. Vaschalde.

Lauriston (JACQUES-ALEXANDRE-BERNARD LAW, MARQUIS DE), pair de France et ministre, né à Pondichéry (Inde française) le 1^{er} février 1768, mort à Paris le 11 juin 1823, petit-neveu du célèbre contrôleur John Law et fils d'un maréchal de camp gouverneur des possessions françaises dans l'Inde, fut ramené en bas âge en France et y fit ses études au collège des Grassins. Entré à l'école militaire de Brienne (1^{er} septembre 1784), où il se lia avec Napoléon Bonaparte, il fut successivement

promu lieutenant d'artillerie au régiment de Toul en 1785, adjudant-major le 1^{er} avril 1791, capitaine le 22 août de la même année, et colonel en 1795. Aide-de-camp du général de Beauvoir le 1^{er} juin 1792, il se signala aux sièges de Maëstricht et de Valenciennes et resta à l'armée de Sambre-et-Meuse jusqu'en l'an IV. A cette époque, il donna sa démission, sa famille étant sous le coup de poursuites politiques. Il ne rentra en activité qu'au Consulat, devint aide-de-camp de son ancien condisciple Bonaparte (1800), assista à ses côtés à la bataille de Marengo, et obtint le commandement du 1^{er} régiment d'artillerie, réorganisé après sa mutinerie. Au mois de ventôse an IX, il fut envoyé en mission diplomatique en Danemark ; il se trouvait à Copenhague, le 12 germinal, au moment de l'attaque de Nelson, et il participa à la défense de la ville. Il alla ensuite à Londres porter la ratification du traité d'Amiens (4 germinal an X). On sait l'enthousiasme qui l'accueillit et comment la populace de Londres s'attela à son carrosse et lui fit ovation. Général de brigade à son retour, le 26 fructidor, il fut envoyé en disgrâce à Plaisance comme commandant du dépôt d'artillerie de cette place ; mais, à l'avènement de l'empire, il fut fait membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), commandeur (25 prairial), fut appelé, en brumaire an XIII, au commandement des troupes de l'expédition des Indes, devint général de division le 12 pluviôse suivant, appareilla avec l'amiral Villeneuve le 9 germinal, et emporta d'assaut le fort Diamant, malgré les défenses qu'y avaient accumulées les Anglais. A son retour, la flotte laissa Lauriston à Cadix. Il eut juste le temps de rejoindre la grande armée pour prendre part à Austerlitz. En 1806, il s'empara de Raguse, en devint gouverneur et, commandant des Bouches du Cattaro, fut assiégé par les Russes et les repoussa. Gouverneur de Venise le 19 septembre 1807, il assista à la translation des restes de son grand-père Law, accompagna, en 1808, l'empereur Napoléon en Espagne, fut créé, le 29 juin 1808, comte de l'Empire avec une dotation de 15,000 francs en Hanovre, suivit l'empereur sur le Danube en 1809, et se signala à Raab et à Wagram, où il établit la fameuse batterie de cent pièces qui décida du sort de la journée. Envoyé à Vienne, il prit part aux négociations du mariage de l'archiduchesse Marie-Louise, et, avec le titre de colonel-général de la garde impériale, l'accompagna en France. Lorsque Louis-Napoléon, roi de Hollande, abdiqua, et que ce royaume fut annexé à l'Empire, Lauriston alla chercher à Harlem les enfants du prince. Il était inspecteur des côtes de la Méditerranée et veillait à l'organisation de leurs défenses quand il fut envoyé en Russie, en qualité d'ambassadeur. Il ne réussit pas dans sa mission et rejoignit l'armée française à Smolensk. Redevenu alors aide-de-camp de Napoléon, il fut nommé au commandement de l'artillerie de réserve et contribua au succès de la Moskowa en couvrant de feux les troupes de Bagration. Placé, en 1813, à la tête du corps d'observation de l'Elbe, il se signala à Lützen, à Weissig, à Bautzen et à Wurtschen. Il était encore sur la rive gauche de l'Elster, quand on fit sauter le pont de Leipsig ; il tomba entre les mains des coalisés, fut conduit à Berlin, et ne rentra en France qu'à la paix de 1814, après dix mois de captivité. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis (2 juin 1814), grand-cordon de la Légion d'honneur (29 juillet) et capitaine-lieu-

tenant aux mousquetaires gris (20 février 1815). Pendant les Cent-Jours, il resta fidèle au roi, l'accompagna jusqu'à Béthune, puis, la maison du roi ayant été licenciée, écrivit au duc d'Otrante (avril 1815) pour lui demander l'autorisation de se retirer dans ses propriétés aux environs de La Fère. Après Waterloo, il vint au-devant de Louis XVIII, présida le collège électoral du département de l'Aisne, fut nommé pair de France le 17 août 1815, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, passa commandant de la 1^{re} division d'infanterie de la garde royale, commandeur de Saint-Louis (3 mai 1816), et fut créé marquis le 20 décembre 1817. Mis à la tête des 12^e et 13^e divisions militaires (31 août 1820), il présida le collège électoral du département de la Loire-Inférieure, entra dans le cabinet du duc de Richelieu comme ministre de la Maison du roi, le 1^{er} novembre 1820, et conserva ces fonctions jusqu'au 4 août 1824. Grand-croix de Saint-Louis en 1821, maréchal de France le 6 juin 1823, il reçut le commandement du 2^e corps de réserve à l'armée des Pyrénées, assiégea et prit Pampelune, et devint chevalier du Saint-Esprit le 9 octobre 1823. Il abandonna ses fonctions de ministre de la maison du roi le 4 août de l'année suivante, pour celles de grand veneur et de ministre d'Etat. Il mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante, dans la nuit du 10 au 11 juin 1828, chez une célèbre danseuse de l'Opéra.

LAURISTON (AUGUSTE-JEAN-ALEXANDRE LAU, COMTE DE), pair de France, représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à La Fère (Aisne) le 10 octobre 1790, mort à Paris le 27 juin 1860, fils aîné du précédent, page de Napoléon 1^{er} en 1804, lieutenant au 20^e chasseurs à cheval en 1808, capitaine au corps et chevalier de la Légion d'honneur en 1809, se distingua à Amstetten et à Raab, et eut un cheval tué sous lui à Wagram. Aide de camp de son père le général comte de Lauriston, en 1811, officier d'ordonnance de l'empereur et chef d'escadron aux gardes d'honneur en 1813, officier de la Légion d'honneur, il fit la campagne de Saxe. Sous-lieutenant aux gardes du corps du roi en 1814, commandeur de la Légion d'honneur le 22 décembre, colonel des chasseurs à cheval du Cantal en 1815, et du 2^e régiment de cuirassiers de la garde royale en 1821, maréchal de camp le 26 mai 1823, il prit part à la guerre d'Espagne, commanda une brigade du 1^{er} corps et opéra en Andalousie. Inspecteur de cavalerie en 1824 et 1826, commandant d'une brigade du camp de Saint-Omer, grand officier de la Légion d'honneur le 15 septembre 1827, inspecteur général de cavalerie en 1829, il fut admis à siéger à la Chambre des pairs, à titre héréditaire, le 14 février de cette dernière année, en remplacement de son père décédé en 1828. Mis en disponibilité le 22 mars 1831, et retraité comme maréchal de camp le 24 janvier 1838, M. de Lauriston avait été créé comte par la Restauration. Soudement opposé au gouvernement de Louis-Philippe, il fut élu colonel de la 10^e légion de la garde nationale en 1848, puis, le 13 mai 1849, représentant de l'Aisne à l'Assemblée législative, le 11^e sur 12, par 55,216 voix (112,795 votants, 160,698 inscrits). Appartenant au parti légitimiste, il vota avec la majorité, sans se rallier à la politique du prince Louis-Napoléon. Il fit partie des 220 représentants qui se réunirent à la mairie du X^e arrondissement pour protester contre le coup d'Etat, et qui votèrent la déchéance.

Arrêté, emprisonné pendant quelques jours au Mont-Valérien et remis en liberté le 16 décembre, il rentra dans la vie privée.

LAUSSAT (PIERRE-CLÉMENT DE), député au Conseil des Anciens, membre du Tribunal et représentant aux Cent-Jours, né à Pau (Basses-Pyrénées) le 23 novembre 1756, mort à Pau le 10 avril 1835, était receveur général des finances des pays d'état de l'intendance de Pau et Bayonne, depuis le 10 avril 1784, quand la Révolution éclata. Il ne tarda pas à devenir suspect et fut emprisonné en 1793. Mis en liberté par l'influence d'un commissaire des guerres, il devint payeur-général à l'armée des Pyrénées et fut élu député des Basses-Pyrénées au Conseil des Anciens, le 25 germinal an V, par 202 voix sur 234 votants. Il parut d'abord hésiter entre les divers partis qui divisaient cette assemblée, puis il se déclara contre le Directoire, l'accusa de manquer de confiance envers les députés puisqu'il cherchait à s'appuyer sur les sociétés populaires, et se plaignit de la destitution des ministres. Il ne fut cependant pas inquiet au 18 fructidor, mais on le dénonça, le 14 vendémiaire an VI, comme tombant sous le coup de la loi du 3 brumaire. Cette dénonciation n'eut point de suite, l'Assemblée ayant passé à l'ordre du jour. Favorable au 18 brumaire, de Laussat fit partie de la commission intermédiaire du Conseil des Anciens (19 brumaire an VIII), et fut nommé membre du Tribunal à la création, le 4 nivôse suivant. Préfet de la Louisiane en 1802, il fut chargé, en cette qualité, de remettre la colonie aux Etats-Unis à qui le gouvernement l'avait cédée, fut nommé préfet de la Martinique, et tomba entre les mains des Anglais, quand ceux-ci s'emparèrent de l'île en 1809. Envoyé prisonnier en Angleterre, il rentra en France par échange à la fin de cette même année. Préfet à Anvers et à Mons, de 1812 à 1814, il abandonna ce dernier poste devant la marche des alliés et fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département des Basses-Pyrénées, le 13 mai 1816, avec 61 voix sur 64 votants. La seconde Restauration le laissa quelques années sans emploi, puis le nomma commandant et administrateur de la Guyane française, le 16 mai 1819.

LAUSSAT (PIERRE-LYSIS, BARON DE), représentant en 1848 et en 1849, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 10 août 1795, mort au château de Bernadets (Basses-Pyrénées) le 16 septembre 1884, issu d'une ancienne famille du Béarn et fils du précédent, entra à l'Ecole de cavalerie de Saint-Germain, fut sous-lieutenant à seize ans et demi, lieutenant à dix-sept ans, obtint la croix de la Légion d'honneur à l'affaire de Hanau, gagna sur un autre champ de bataille le grade de capitaine, et fut nommé chef d'escadron et officier de la Légion d'honneur à Waterloo. Cette nomination n'ayant pas été confirmée, il revint dans ses foyers et employa une grande partie de sa fortune patrimoniale à fonder des établissements industriels dans les Basses-Pyrénées. Occupé d'études agronomiques et membre du conseil central d'agriculture, il publia, en 1847, après la disette, une brochure relative à la question des subsistances. Il était déjà conseiller général des Basses-Pyrénées, lorsqu'il fut élu, le 23 avril 1848, le 11^e et dernier, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, par 41,163 voix (90,262 votants, 116,890 inscrits),

M. de Laussat, qui fit partie du comité de l'agriculture, vota avec la droite, sauf contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière à propos du 15 mai. Il se prononça : pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, etc. Réélu, le 13 mai 1849, représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 10, par 41,929 voix (71,463 votants, 117,931 inscrits), il siégea comme précédemment à droite, et opina avec la majorité : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, etc. Il n'appartint pas à d'autres assemblées.

LAUSSE DAT (Louis), représentant en 1848, député en 1876 et 1878, né à Moulins (Allier) le 30 juillet 1809, mort à Moulins le 27 juillet 1878, étudia la médecine et l'exerça dans sa ville natale. D'opinions libérales et démocratiques, il se fit connaître autant par son active opposition au gouvernement de juillet que par son talent médical, collabora au *Patriote de Moulins*, fit partie du conseil municipal de cette ville, et prit part à la campagne des banquets réformistes. Après la révolution de février, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Allier à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 8, par 47,922 voix (72,233 votants, 89,404 inscrits). Membre du comité de l'Instruction publique, il siégea à la gauche de l'Assemblée, parut quelquefois à la tribune, et opina généralement avec la fraction avancée du parti démocratique : contre le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition de Rome, pour l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Adversaire déterminé de la politique de l'Élysée, il appuya la demande de mise en accusation de L.-N. Bonaparte et de ses ministres. Non réélu à la Législative, il reprit à Moulins l'exercice de sa profession, fut inscrit, après le 2 décembre 1851, sur les listes de proscription, et dut gagner la Belgique. Il s'établit alors comme médecin à Bruxelles, où il fonda le journal *l'Art médical*, et appartint à l'Académie de médecine de cette ville. La clientèle qu'il s'était faite dans ce pays l'y retint jusqu'après le 4 septembre 1870. Il réunit, aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, dans le département de l'Allier, 29,026 voix sur 76,640 votants, sans être élu, et ne quitta Bruxelles qu'en 1876, lorsqu'il eut été élu, le 20 février, député de la 1^{re} circonscription de Moulins, par 4,473 voix (8,862 votants, 11,947 inscrits), contre 3,705 à M. Bayon. Le docteur Laussedat prit place à l'Union républicaine et fut des 363. A ce titre, il obtint sa réélection, le 14 février 1877, par 5,641 voix contre 4,548 à M. de Tracy, candidat officiel. Membre de la commission d'enquête électorale, il visita plusieurs départements et conclut à un grand nombre d'invalidations. Décédé le 27 juillet 1878, il fut remplacé à la Chambre, le 29 septembre suivant, par M. Datas.

LAUTH (GUILLAUME), représentant du peuple

en 1848, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 2 mai 1794, mort à Strasbourg le 14 mars 1865, fils d'un avocat de Strasbourg, s'établit négociant dans cette ville. Président du tribunal de commerce, il se présenta à la députation, le 1^{er} août 1846, comme candidat de l'opposition, dans le 2^e collège du Bas-Rhin (Strasbourg), où il échoua avec 140 voix contre 225 au député sortant, M. Renouard de Bussières. Maire provisoire de Strasbourg aux événements de février 1848, il fut élu, le 23 avril, représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 15, par 77,277 voix (123,968 votants, 132,186 inscrits); il prit place à gauche et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy et la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Il ne fut pas réélu à la Législative.

LAUTOUR-BOISMAHEU (JEAN-AIMÉ), député au Corps législatif en l'an XI, né à Argentan (Orne) le 21 avril 1752, mort à Paris le 19 juin 1846, « fils de maître Jean-Jacques Lautour, substitut, et de Marie-Françoise Granher », était substitut du procureur du roi au bailliage d'Argentan quand éclata la Révolution. Aux premiers bruits de guerre, en 1791, il partit comme volontaire, et fut nommé, le 12 mars 1792, sous-lieutenant au 3^e bataillon d'infanterie légère (chasseurs corses), avec lequel il fit campagne en Piémont et en Savoie. Lieutenant le 14 janvier 1793, capitaine le 20 ventôse an II, il devint aide-de-camp de Masséna, qu'il suivit en Italie. Blessé de six coups de sabre à Lodi, il passa chef de bataillon le 4 prairial an IV, chef de brigade le 7 prairial an VII, et, maintenu avec ce grade à l'état-major général de l'armée d'Italie, fut enfermé à Alexandrie, avec le général Gardanne, après la défaite de Novi. Tous les deux défendirent héroïquement la place contre les efforts combinés de Bellegarde et de Souvarow. Quoique grièvement blessé, Lautour, quand il fallut enfin se rendre, tint à partager le sort des soldats prisonniers et fut envoyé en Hongrie. Remis en liberté à la paix de Lunéville, il fut élu par le Sénat conservateur, le 9 thermidor an XI, député de l'Aisne au Corps législatif, et nommé membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Depuis cette époque, il n'exerça plus de commandement actif; seulement, en 1809, il accompagna Masséna en Allemagne en qualité d'aide-de-camp. Admis à la retraite, comme adjudant-commandant, le 7 juillet 1811, il obtint la croix de Saint-Louis le 5 octobre 1814.

LAUTOUR-DUCHATEL (ANTOINE-JEAN-FRANÇOIS), député en 1791, né à Argentan (Orne) le 3 juin 1750, mort à Argentan le 29 septembre 1840, avait été juge suppléant au tribunal de district d'Argentan, lorsqu'il fut élu, le 10 septembre 1791, député de l'Orne à l'Assemblée législative, le 10^e et dernier, par 185 voix (373 votants). Il prit une part assez importante aux travaux du comité féodal et fit un rapport sur la suppression des droits casuels. Ayant pu échapper à la Terreur, grâce à la retraite dans laquelle il s'était confiné, il devint commissaire du gouvernement près le tribunal civil d'Argentan, puis près le tribunal de département de l'Orne en l'an IV, juge au tri-

bunal d'appel de Caen le 22 germinal an VIII, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et procureur impérial près la cour d'appel de Caen.

LAUZE DE PERRET (CLAUDE-ROMAIN), député en 1791, et membre de la Convention, né à Apt (Vaucluse) le 28 février 1747, mort à Paris le 31 octobre 1793, fils de Pierre de Labécède de Lauze de Perret, appartenait à une famille noble originaire des Cévennes, où elle possédait le château de Perret, près Saint-Etienne-Vallée-Française, petit village de la Lozère. Lauze de Perret embrassa la cause populaire au début de la Révolution, fut à Apt le promoteur de la Société des Amis de la liberté, établie dans le réfectoire de l'ancien séminaire, et prit une part active au mouvement : en 1790, des fraudes ayant été commises lors de l'élection comme juge de paix d'un M. Duvernoy, il rédigea, en sa qualité de membre du club de la liberté, une protestation contre cette élection, qu'il fit annuler. Il avait fait l'acquisition d'un vaste domaine à Sivergues, connu sous le nom de domaine Chaix, et possédait en outre des terres à Valcroissant, à Claparèdes et trois maisons à huile dans la rue Saint-Georges, le tout évalué, d'après un document déposé aux archives municipales d'Apt, à la somme de 6,600 livres. Sa situation importante dans la région le fit élire, le 4 septembre 1791, député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, le 9^e sur 10, par 300 voix (564 votants). Ses concitoyens d'Apt apprirent avec joie son élection ; les membres du club de la liberté vinrent recevoir Lauze aux portes de la ville et lui offrirent une couronne de lauriers. Il opina avec la majorité réformatrice. Réélu, le 7 septembre 1792, député des Bouches-du-Rhône à la Convention, le 10^e sur 11, par 716 voix (716 votants), il siégea au côté droit parmi les modérés, et s'attacha intimement aux Girondins dont il devait partager le sort. Lors du procès de Louis XVI, il se prononça pour l'appel au peuple et pour le bannissement, en ces termes : Au 2^e appel nominal : « C'est par respect pour le peuple, mon souverain et le vôtre, c'est par la confiance que j'ai en sa sagesse et en sa justice, c'est parce que je croirais l'ontrager, si je m'arrêtais un instant aux craintes qu'on veut répandre, que je dis oui. » Au 3^e appel nominal : « Si la mesure de soumettre à la sanction du peuple la peine à infliger à Louis eût prévalu, je n'aurais pas hésité un instant à prononcer la peine de mort, parce qu'alors, si je m'étais trompé, j'aurais eu la certitude d'être relevé de mon erreur, et je n'aurais pas craint la cumulation des pouvoirs, puisqu'elle ne m'aurait pas constitué juge souverain dans cette affaire. Aujourd'hui, je ne puis que voter la réclusion de Louis pendant la guerre, et la déportation à la paix, sous peine de mort s'il rentrait. » Adversaire déclaré de la Montagne, il la combattit souvent à la tribune, s'opposa à une avance de fonds à la Commune de Paris pour achat de subsistances, et se livra dans l'Assemblée à plusieurs manifestations violentes : dans la tumultueuse séance du 11 avril 1793, il souleva un long scandale en tirant l'épée contre ses collègues de la gauche. Philippeaux, Audouin, Panis, Calon, Marat, réclameront énergiquement la punition de « l'insolent », accusant de partialité en sa faveur le président Delmas. Lauze de Perret tenta de se justifier en alléguant qu'il avait été provoqué, et l'incident fut clos. Il ne fut pas compris dans la première proscription, mais dans celle des 73. Enfermé à la Concier-

gerie avec ses amis Riouffe, Vergniaud, Valazé, Lacaze, Barnave, etc., il y retrouva aussi Mme Roland, dont il avait assidûment fréquenté le salon. Il fut condamné à mort et exécuté le 31 octobre 1793. Un des principaux griefs formulés contre lui fut d'avoir conduit Charlotte Corday au ministère de l'Intérieur le jour de l'assassinat de Marat. Barbaroux ayant remis à Charlotte une lettre de recommandation pour de Perret, ce dernier lui donna l'hospitalité et lui présenta ses deux filles. Prêtant une affaire importante qu'elle avait à communiquer à Marat, elle leur demanda l'adresse de l'Ami du peuple ; c'est alors qu'une d'entre elles lui fournit un plan de Paris sur lequel elle avait tracé la route à suivre pour se rendre chez Marat. C'est pourquoi la responsabilité du meurtre de Marat fut particulièrement attribuée au conventionnel aptésien. La Convention accorda plus tard à ses deux filles, Adélaïde et Francette, un secours de 1,500 livres pour frais de route et paiement de leur loyer (10 frimaire an II).

LAVAL (PIERRE-LOUIS-ANTOINE), député de 1815 à 1819, et de 1827 à 1831, né à Fontenay-le-Comte (Vendée) le 26 août 1767, mort à Fontenay-le-Comte le 25 juillet 1838, fut élu, le 30 juin 1790, trésorier du directoire du district de Fontenay, devint, sous l'Empire, maire de la ville et, le 22 août 1815, se fit élire, comme royaliste, député de la Vendée au collège de département, par 87 voix (139 votants, 204 inscrits). Il appartient à la majorité de la Chambre introuvable, et obtint sa réélection, le 4 octobre 1816, avec 114 voix (145 votants, 197 inscrits). Membre de la droite, il quitta le Palais-Bourbon au renouvellement partiel du 11 septembre 1819, et y rentra, le 17 novembre 1827, comme député du 2^e arrondissement de la Vendée (Fontenay-le-Comte), élu par 221 voix (351 votants, 395 inscrits), contre 110 à M. Joffron. Sans prendre jamais la parole, il se rapprocha alors de l'opposition, vota l'adresse des 221, et fut réélu, le 23 juin 1830, par 228 voix (337 votants, 367 inscrits), contre 91 à M. Rousse. Ayant prêté serment au gouvernement de Louis-Philippe, il siégea jusqu'en 1831 ; mais il échoua (le 5 juillet de cette année) dans le 2^e collège de la Vendée avec 72 voix contre 137 à l'élu M. Chaigneau. Il se représenta de même sans succès, le 27 décembre 1832, puis le 21 juin 1834, et ne réunit la première fois que 65 voix, la seconde que 49, contre le député sortant réélu.

LAVAL (ELIE), député de 1817 à 1820, né à Marnac (Dordogne) le 1^{er} novembre 1753, mort à une date inconnue, avocat, fut juge de paix du canton de Saint-Cyprien. Vice-président d'une section du collège électoral de la Dordogne, il fut élu, le 20 septembre 1817, député de ce département (au grand collège), par 517 voix sur 939 votants et 1,463 inscrits. Il prit place au centre droit de la Chambre. Démissionnaire en 1820, il rentra dans la vie privée.

LAVAL. — Voy. MONTMORENCY (DE).

LA VALETTE (ANTOINE-MARIE CHAMANT, COMTE DE), pair des Cent-Jours, né à Paris le 14 octobre 1769, mort à Paris le 15 février 1830, était destiné par sa famille à l'état ecclésiastique. Mais, à la théologie il préféra la procédure, entra chez un procureur et s'enthousiasma à vingt ans pour la prise de la Bastille. Il assista, à Versailles, comme garde national, aux journées des 5 et 6 octobre ; peu de temps

après, d'Ormesson, bibliothécaire du roi, lui confia le soin de dresser le catalogue des livres provenant des couvents supprimés. De la garde constitutionnelle du roi, il était de faction aux Tuileries le 10 août 1792; suivant sa consigne, il se mit en retraite quand le peuple pénétra dans le palais. Au moment des massacres de septembre, il essaya vainement de faire marcher les gardes nationaux pour protéger les détenus à la Force; il signa les différentes pétitions qui furent adressées à la Convention en faveur de Louis XVI. La modération de ses idées le rendit bientôt suspect. Pour se soustraire à des poursuites imminentes, il s'engagea dans la légion des Alpes que venait d'organiser Baraguey-d'Hilliers, dont il devint peu après l'aide-de-camp. Destitué après le 13 vendémiaire, il fut remis en possession d'un grade, grâce à la protection de Bonaparte, et envoyé comme chef d'état-major à l'une des divisions de l'armée de l'Ouest. Lorsque Bonaparte prit le commandement de l'armée d'Italie, il appela auprès de lui, en qualité d'aide-de-camp, le capitaine La Valette, qui se signala à Arcole, fut blessé au cours d'une reconnaissance en Tyrol, et assista, en qualité de secrétaire, aux négociations qui précéderent Léoben. En l'an V, La Valette fut envoyé à Paris par Bonaparte afin de tenir le général en chef au courant de tout ce qui allait se passer. Il ramplit fidèlement sa mission et refusa à Barras l'argent disponible de l'armée d'Italie, ce qui excita les colères et la défiance des directeurs et d'Angereau. Il ne rejoignit Bonaparte en Italie qu'après le 18 fructidor, fut chargé de demander réparation au Sénat de Gênes, et accomplit une mission secrète à Rastadt. Il épousa peu après Emilie-Louise de Beauharnais, nièce de Joséphine. Attaché à l'expédition d'Égypte, il dut accompagner, après la prise de Malte, Hompesch, grand-maître de l'ordre, jusqu'à son départ. Il arriva au Caire avant le désastre d'Aboukir et suivit Andréossi dans sa reconnaissance sur Péluze. Lecteur de Bonaparte, il assista à ses côtés aux batailles des Pyramides et du Mont-Thabor et au siège de Saint-Jean-d'Acre, revint avec lui en France, et le seconda de tout son pouvoir au 18 brumaire. Le premier Consul l'envoya comme ministre près des cours de Saxe et de Hesse, puis le nomma administrateur de la caisse d'amortissement; sous l'empire, il fut appelé aux fonctions de directeur général des postes, puis nommé conseiller d'État, comte de l'empire le 3 juin 1808, et grand-officier de la Légion d'honneur en 1811. Après l'abdication, il rentra dans la vie privée. À la première nouvelle du débarquement de l'empereur et de la fuite de Louis XVIII, il se présenta, le 20 mars 1815, accompagné de Sébastiani, dans le cabinet du comte Ferrand, directeur des postes pour le roi, et lui dit: « Au nom de l'empereur, je prends possession de l'administration des postes. » Il venait d'arrêter les journaux et notamment le *Moniteur* qui contenait un décret contre Napoléon; il avait aussi disposé des courriers et envoyé à Fontainebleau une dépêche qui fit dire à Napoléon: « On nous attend donc à Paris ». Napoléon lui offrit à son arrivée le ministère de l'Intérieur, qu'il refusa; il accepta la dignité de pair des Cent-Jours (2 juin 1815). La seconde Restauration s'empressa de le destituer et de le comprendre dans l'ordonnance du 24 juillet 1815. Arrêté le 18, il comparut devant la cour d'assises de la Seine le 19 novembre, sous l'accusation d'avoir ourdi un complot ayant pour but le retour de Napoléon de l'île

d'Elbe et d'avoir usurpé des fonctions publiques. Il chercha en vain à se disculper. La comtesse Ferrand produisit le papier remis par La Valette à son mari, quand il prit possession de l'hôtel des postes, pour le décharger de cette administration. Il fut condamné à mort le 21 novembre, et son pourvoi en cassation fut rejeté. Il restait encore à implorer la clémence du roi. Si Louis XVIII était disposé à l'indulgence, la Chambre introuvable, composée de royalistes fanatiques, ne voulait pas entendre parler de clémence. Cependant M. Decazes, ministre de la police, proposa de faire intervenir la duchesse d'Angoulême. Le maréchal Marmont, ami de La Valette, devait introduire madame de La Valette auprès du roi; elle se jetterait à ses pieds, implorerait la duchesse, et Louis XVIII se laisserait fléchir. Mais la duchesse d'Angoulême, conseillée par Chateaubriand, refusa de se prêter à cette combinaison, et donna l'ordre d'interdire l'entrée des Tuileries à madame de La Valette. Marmont parvint cependant à forcer la consigne et put amener la comtesse jusqu'au roi, qui fit une réponse évasive. L'exécution de La Valette était fixée au lendemain. Un de ses amis, Baudus, connaissait Bresson, ancien conventionnel girondin, qui n'avait échappé à la Terreur que grâce à la bienveillance d'un inconnu chez lequel il était resté caché dans les Vosges. Tenue au courant par Baudus, M^{me} Bresson se mit à la disposition de madame de La Valette. Celle-ci, le 20 décembre 1815, rendit une dernière visite à son mari, accompagnée de sa fille, âgée de quatorze ans, et d'une gouvernante. Les deux époux échangeaient leurs vêtements, et le geôlier voyant sortir une femme qui sanglotait, la figure couverte de son mouchoir, ne conçut aucun soupçon, et l'aïda à monter dans sa chaise à porteur. Quand il rentra dans la chambre du prisonnier, il se trouva en face de madame de La Valette. Pendant ce temps, La Valette se réfugiait chez Bresson, dans les combles du ministère des Affaires étrangères, où habitait ce dernier comme employé. Cette évasion irrita profondément la Chambre. M. Humbert de Besmaisons déposa une proposition de mise en accusation du ministère; mais elle n'eut pas de suite. Malgré les recherches de la police, La Valette resta caché à Paris jusqu'au 10 janvier 1816; ce jour-là, le général Robert Wilson, ancien commandant de l'armée anglo-portugaise, l'emmena dans une calèche découverte habillé en officier anglais, et le conduisit jusqu'à Mons; puis il revint à Paris pour se voir condamner, malgré la plaidoirie de Dupin aîné, à trois mois d'emprisonnement. Le porte-clefs de la conciergerie fut puni de deux ans de prison; M^{me} de La Valette fut acquittée. Après avoir vécu quelques années auprès d'Eugène de Beauharnais en Bavière, M. de La Valette fut gracié par Louis XVIII, le 19 janvier 1820. Le 14 décembre précédent, il avait adressé au comte Decazes, ministre de l'Intérieur, la déclaration qui suit:

« Ce 14 décembre 1819.

« Je déclare et je jure devant Dieu tout-puissant, créateur de l'univers, souverain juge, rémunérateur et vengeur, que pendant les onze mois de l'année dix-huit cent quatorze je n'ai pas eu de correspondance, soit directe, soit indirecte, avec aucune des personnes qui habitaient l'île d'Elbe à cette époque; excepté la lettre de compliment du jour de l'an, que j'ai fait connaître à mes juges, que je n'ai pas

reçu une seule lettre d'elles et que je ne leur ai point fait écrire. Je jure que je n'ai envoyé à l'île d'Elbe ni fait envoyer qui que ce soit, et qu'enfin je suis entièrement étranger aux événements qui ont préparé et consommé l'entreprise du 20 mars 1815.

« Je fais cette déclaration et je la publie de ma propre volonté, sans être mû par aucune arrière-pensée, sans être excité par aucun ressentiment, mais uniquement dans l'intérêt de la vérité. J'avais pris la résolution de la lire à haute voix au pied de l'échafaud, et de la déposer aux mains de l'ecclésiastique qui devait m'accompagner, et je désire qu'on me la présente pour la signer encore au moment de mourir.

Signé : M. Ch. LA VALETTE. »

Lorsqu'il reentra en France, sa femme était devenue folle. Il vécut fort retiré jusqu'à sa mort. Par testament, l'empereur Napoléon lui avait laissé 300,000 francs. On a édité en 1831 : *Mémoires et souvenirs du comte de La Valette*, publiés par sa famille et sur ses manuscrits, avec une préface de M. Cuvillier-Fleury.

LAVALLETTE (CHARLES-LAURENT-JOSEPH-MARIE PLANELLI, MARQUIS DE), député de 1815 à 1827 et de 1829 à 1830, né à Grenoble (Isère) le 29 avril 1763, mort au château de Varcos (Isère) le 31 décembre 1854, maréchal de camp et chevalier de la Légion d'honneur, fut successivement élu député du collège de département de l'Isère, le 22 août 1815, par 176 voix (237 votants, 306 inscrits); le 4 octobre 1816, par 122 voix (217 votants, 314 inscrits); le 13 novembre 1820, par 192 voix (281 votants, 316 inscrits); le 6 mars 1824, par 185 voix (250 votants, 330 inscrits). Nommé préfet du Gard par Charles X, il échoua aux élections générales de 1827, mais fut réélu, à l'élection partielle du 8 août 1829, par le collège de département de l'Isère, en remplacement de M. Chenevaz, décédé, avec 123 voix (210 votants, 281 inscrits), contre 74 à M. Passard, maire de Chamagnieu. Il soutint à la Chambre la politique de MM. de Villèle et de Polignac, ne prit la parole que pour lire des rapports sur des pétitions, fut admis à la retraite, comme préfet, le 23 mai 1830, et ne fit plus partie d'autres assemblées.

LA VALETTE (CHARLES-JEAN-MARIN-FÉLIX, MARQUIS DE), député de 1846 à 1848, sénateur du second Empire et ministre, né à Senlis (Oise) le 25 novembre 1806, mort à Paris le 2 mai 1881, entra dans la diplomatie sous le règne de Louis-Philippe. Secrétaire d'ambassade à Stockholm en 1837, consul général à Alexandrie en 1841, et ministre plénipotentiaire à Hesse-Cassel en 1846, il fut, le 1^{er} août 1846, élu député du 3^e collège de la Dordogne (Bergerac), par 243 voix (487 votants, 560 inscrits), contre 238 à M. Dezeimeris. M. de La Valette vota avec la majorité conservatrice, et reentra dans la vie privée en 1848. Le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte l'appela (1849) au poste d'envoyé extraordinaire à Constantinople. Il y resta jusqu'en 1853, sollicita son rappel en France à l'occasion de la question des Lieux Saints, et fut remplacé, le 17 février 1853, par M. de la Cour. Le 23 juin suivant, M. de La Valette fut fait sénateur. Il prit place au Luxembourg dans les rangs des plus dévoués impérialistes. Lorsque M. Thouvenel fut appelé (1860) au ministère des Affaires étrangères, M. de La Valette, envoyé de nouveau à Cons-

tantinople avec le titre d'ambassadeur, rempli ces fonctions dans des circonstances assez délicates et se montra préoccupé de tenir la colonie française à l'écart de certaines spéculations louches entreprises avec la Porte et les diverses administrations turques. En juin et juillet 1860, lors des massacres des chrétiens du Liban par les Druses, il présenta au gouvernement de la Porte Ottomane de pressantes réclamations. En août 1861, il succéda à M. de Grammont, comme ambassadeur de France auprès du pape; il quitta ce nouveau poste le 18 octobre 1862, lorsque M. Thouvenel se retira du ministère. Appelé lui-même, le 20 mars 1863, à prendre le portefeuille de l'Intérieur en remplacement de M. Boudet, M. de La Valette signala son passage au pouvoir par des mesures rigoureuses contre la presse (suppression du *Courrier du Dimanche*, etc.), par la dissolution de plusieurs conseils municipaux et par la répression des troubles de Roubaix survenus à la suite de la loi nouvelle sur les coalitions (mars 1867). En septembre 1866, il avait exercé l'intérim du ministère des Affaires étrangères, en l'absence de M. de Moustier, qu'il remplaça en 1868. La circulaire du gouvernement français sur les affaires d'Allemagne, contenant l'aveu de la nécessité d'une réorganisation militaire, fut l'œuvre de M. de La Valette. Il s'efforça d'ailleurs de faire prévaloir une politique pacifique et conciliatrice, qu'il exposa et défendit plusieurs fois avec succès devant le Corps législatif; il réussit à apaiser le différend franco-belge (juin-juillet 1869) né d'une convention de chemin de fer et qui menaçait de prendre de fâcheuses proportions, et il sortit du ministère lorsque le message impérial du 12 juillet 1869 annonça un changement de politique. Il fut alors nommé ambassadeur à Londres, où il resta jusqu'à l'avènement du cabinet Ollivier (3 janvier 1870). Grand-croix de la Légion d'honneur, M. de La Valette était décoré en outre d'un très grand nombre d'ordres étrangers.

LAVALLETTE (DE). — Voy. SOURDILLE.

LAVALLÉE (JEAN), représentant du peuple en 1848, né à Ligné (Charente) le 24 septembre 1806, mort à Ruffec (Charente) le 9 mars 1879, fils d'un cultivateur aisé qui avait été volontaire en 1792 dans l'un des 34 bataillons de la Charente, fit ses études à Angoulême et son droit à Poitiers, où il se fit inscrire au barreau le 4 février 1830. Le premier, il osa, le 31 juillet 1830, arborer le drapeau tricolore à l'Aigre (Charente), devint maire de Ligné quelques mois plus tard, mais ne tarda pas à donner sa démission, mécontent des tendances du nouveau gouvernement. Notaire à Mansle en 1833, commandant de la garde nationale en 1834, il soutint la presse démocratique, participa à toutes les souscriptions populaires et fut membre actif de la Société « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Conseiller d'arrondissement, conseiller général du canton de Mansle, il fut, à la révolution de février 1848, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Ruffec, et fut élu, le 23 avril, représentant de la Charente à l'Assemblée constituante, le 9^e et dernier, par 23,417 voix (92,994 votants). Il siégea à gauche, fit partie du comité de la justice, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc, mais pour les poursuites contre Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre

l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition de Rome. Hostile à la politique de l'Élysée, il ne fut point réélu à la Législative et sembla renoncer à la politique. Combattu par le clergé, il fit de la propagande protestante et s'attira une condamnation judiciaire pour avoir formé une association religieuse sans l'autorisation du gouvernement. Il ne tenta de nouveau la fortune politique qu'après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai 1877; mais il échoua, le 14 octobre, dans l'arrondissement de Ruffec, avec 5,259 voix, contre 8,453 à l'élu, candidat officiel et bonapartiste, M. Gautier.

LAVALLEY (ALEXANDRE-THÉODORE), membre du Sénat, né à Prognny (Aisne) le 9 octobre 1821, fit ses études au lycée de Tours, entra à l'École polytechnique, en sortit dans le génie militaire (1842), donna sa démission, et passa quelques années en Angleterre, où il se fit ouvrier mécanicien pour acquérir les connaissances pratiques dont il avait besoin. Revenu en France, il entra dans la maison de M. Gouin, qui lui confia la direction des ateliers de construction des locomotives. Il eut une part importante comme ingénieur aux dragages du canal de Suez; puis il obtint (1876) la concession des travaux du port de la Pointe des Gallets à l'île de la Réunion et d'un chemin de fer reliant ce port à l'intérieur de l'île. Après deux tentatives infructueuses, aux élections législatives du 20 février 1876 à Lisieux, et à celles du 14 octobre 1877 à Falaise, comme candidat républicain, M. Lavalley se fit élire, le 25 janvier 1886, au renouvellement

triennal de la Chambre haute, sénateur du Calvados par 590 voix sur 1,173 votants. Il prit place à gauche, vota avec la majorité : *pour* la nouvelle loi militaire, *pour* la politique coloniale; il était absent lors du scrutin pour l'expulsion des princes. En dernier lieu, M. Lavalley s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

LAVENUE (RAYMOND), député en 1789, né à Bazas (Gironde) le 15 décembre 1755, exécuté à Bordeaux (Gironde) le 2 novembre 1794, « fils de Bernard Lavenue, avocat en la cour, et de dame Marie Fison de Monnaveau », était avocat à Bazas, quand il fut élu, le 10 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux, par la sénéchaussée de Bazas, avec 152 voix sur 284 votants. Il prit une part assez active aux premiers événements et fut chargé d'annoncer aux électeurs de Paris l'arrivée dans cette ville d'une députation de l'Assemblée nationale. Il s'occupa ensuite de questions financières, parla sur le projet de création d'un papier-monnaie, sur le remplacement de la gabelle, sur l'organisation des tribunaux de paix et de famille, proposa d'imposer les rentes perpétuelles et viagères, et demanda que le million accordé à Paris ne fût employé qu'à des travaux réellement utiles. Après la session, il revint à Bordeaux. Partisan des Girondins, il fut accusé de fédéralisme, arrêté, traduit devant une commission militaire, et exécuté le 2 novembre 1794. Chollet demanda et obtint une pension pour sa veuve.

